



## CONDITIONS DE LOCATION DE VÉLOS ET FOOTBIKES Boucles de Tina / Nouméa

### 1. ENGAGEMENTS DU CONTRACTANT :

**Les engins sont fournis avec des casques qu'il est obligatoire de porter.**

Le matériel est mis à disposition en bon état de fonctionnement, il est testé par le client avant départ et accepté comme tel une fois le parcours engagé (délai de retour 15 minutes). En aucun cas le contractant ne pourra réclamer de dommages et intérêts en cas de dysfonctionnement ou dégradation survenant après départ et contrariant la progression sur l'itinéraire. **Toute pièce dégradée sera facturée par SUD LOISIRS à prix coûtant** (présentation de la facture, pièces + main d'œuvre).

Le contractant s'engage à ce que tous **les membres de son groupe respectent le code de bonne conduite** présenté ci-dessous, les consignes explicites et implicites de sécurité et d'utilisation du matériel, ainsi que la réglementation spécifique du site des Boucles de Tina à Nouméa.

Le contractant déclare qu'**aucun membre de son groupe ne souffre de pathologie** lui contre-indiquant la pratique des activités proposées.

### 2. DÉPÔT DE GARANTIE (caution) :

Il est demandé au contractant de confier au loueur une **pièce d'identité**. Il n'est pas exigé de dépôt de garantie, ceci ne réduisant en rien les obligations du contractant en cas de dommages occasionnés au matériel ou de non-restitution. Le matériel est susceptible d'être facturé pour une valeur jusqu'à 200.000cfp par vélo.

### 3. VOL OU PERTE :

En cas de vol ou perte du matériel loué, le contractant doit justifier d'un dépôt de plainte auprès de la Gendarmerie dans un délai de 48h. Le matériel non restitué sera facturé, la somme exigible sous 20 jours ouvrables.

### 4. RESPONSABILITE / RESPONSABILITE CIVILE :

**Le loueur ne peut être tenu pour responsable de l'état des pistes et sentiers.** Le contractant dégage SUD LOISIRS de toute responsabilité quant à l'état de praticabilité des itinéraires ; le contractant et son groupe évoluent sous leurs propres jugements et responsabilités.

Le matériel est confié en bon état de fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur. Les vélos ne sont pas équipés de système d'éclairage pour la conduite de nuit, ni d'équipements nécessaires à la circulation sur voie publique. Le contractant dégage SUD LOISIRS de toute responsabilité découlant de l'utilisation du matériel loué, notamment en ce qui concerne les accidents et les dommages causés à lui-même et aux tiers.

## CODE DE BONNE CONDUITE

**Je suis responsable de mon itinéraire** et j'annonce au loueur ce que je prévois de faire. Je pars avec un plan des pistes. Je gère ma vitesse de progression et je tiens au mieux le timing prévu. Si possible je préviens le loueur de tout changement décidé en cours de route.

**Je cohabite avec les autres visiteurs**, je respecte les pistes dédiées.

Dans les descentes, **je ne pilote pas « aux limites du possible », j'adapte ma vitesse à la visibilité.**

**Je suis responsable des dégâts causés** au matériel, aux installations, aux tiers, je signale et j'assume tout dommage.

**Je porte un casque, j'ai au moins un téléphone pour le groupe.** J'ai conscience d'évoluer en milieu isolé.